Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 029-212901755-20261102-2026_11_02_D87-DE

Commune de PLONEVEZ DU FAOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026 - 87

L'an deux mille vingt-six, le deux novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **PLONEVEZ DU FAOU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Marguerite BLEUZEN**, Maire.

Date de convocation : 23 octobre 2026 Convocation affichée le : 23 octobre 2026

Présents : M. BLEUZEN, V. CARO CHERRE, J.L. LANDREIN, J. BOULC'H, A. BRENAUT, A. RIOU, D. SALAÜN, G. BERNARD, A. LAMANDA, A-M. BRETEL, L. LE GUILLOU, D. MENUGE, S. MAO, M. VOLANT LE DEROFF, B. BARBIER, M. CAENES-BARDON, D. MORVAN, M. QUERE.

Absent excusé : E. DE OLIVEIRA-ORIOL.

Nombre de conseillers en exercice : 19 Nombre de conseillers présents : 18

Procuration : E. DE OLIVEIRA-ORIOL (procuration à M. BLEUZEN).

Secrétaire de séance : Valérie CARO-CHERRE.

Objet de la Délibération
Maintien des tarifs de location des locaux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire pour l'année 2027.

Mme le Maire expose :

La Commune de Plonévez-du-Faou a entrepris la réalisation d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP), située Place des Caducées, 29530 Plonévez-du-Faou. Cette initiative vise à :

- Améliorer l'offre et la qualité des soins en milieu rural,
- Attirer des professionnels de santé,
- Permettre aux professionnels de santé d'optimiser leurs conditions de travail.

Dans ce cadre, la MSP regroupe plusieurs professionnels issus de secteurs médicaux ou paramédicaux.
L'occupation des locaux fait l'objet d'une convention de bail d'une durée de 6 ans, consenti et accepté moyennant un loyer de 8,5 € TTC par m² (hors charges) ou 45,00 € TTC par jour (charges comprises).

Par délibération n°2023-63 du 17 octobre 2023, le Conseil Municipal a autorisé Mme le Maire à signer la convention d'occupation des locaux de la MSP.

Le Conseil Municipal, après cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant :
- La nécessité de maintenir une stabilité tarifaire pour les professionnels de santé,
- L'équilibre financier de la Commune,
- Les objectifs initiaux de la création de la MSP,

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 029-212901755-20261102-2026_11_02_D87-DE

- **Décide, à l'unanimité** :

- De maintenir les tarifs de location des locaux de la MSP pour l'année 2027, soit :
  - **8,5 € TTC par m² (hors charges)**,
  - **45,00 € TTC par jour (charges comprises)**.

- **Autorise** Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour appliquer cette décision.

Pour extrait conforme,
Mme le Maire,
Marguerite BLEUZEN.